

## Votre commune vous aide! pour l'année scolaire 2023-2024

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023, la municipalité aide les jeunes théodosiens à pratiquer des activités extrascolaires.

## **Conditions d'éligibilité :**

- Avoir moins de 18 ans

☐ Relevé d'Identité Bancaire

- Habiter à Thieux
- Etre inscrit dans une association sportive ou culturelle.

Cette participation financière aux familles représente <u>30€ par enfant et par an</u> pour la participation aux frais d'inscription à une seule activité.

Elle représente une participation aux frais d'adhésion et de licence à une association sportive ou culturelle pour l'année scolaire 2023-2024.

La participation de 30€ sera attribuée, sans conditions de ressources, sur présentation du dossier de demande d'aide, dûment complété.

Le montant de l'aide ne pourra pas dépasser le montant des frais engagés.

| NOM :   |
|---|
| PRENOM :  |
| Date de naissance :   |
| Adresse :   |
| Cout de l'inscription annuelle :  |
| Nom de l'association / nature de l'activité :   |
|   |
|   |
| Justificatifs à fournir :   |
| <ul> <li>Justificatif d'inscription (licence ou attestation de paiement)</li> <li>Pièce d'identité du demandeur et d'un parent</li> <li>Justificatif de domicile</li> </ul> |